

PROCES VERBAL DE L'AG du 20 septembre 2020

Le 20 septembre 2020 à 15 h 40, les membres de l'Association des Amis de Port-Cros (AAPC) se sont réunis dans la salle de l'Artillerie, à Port-Cros, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de leur présidente, Marie Véron.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en tant que mandataires et munis de pouvoirs pour les personnes ayant demandés à être représentés. Plus de 50 % des membres étaient présents ou représentés : 79 présents ou représentés pour 142 adhérents à ce jour. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément aux articles XII et XII des statuts.

L'Assemblée Générale était présidée par Marie Véron, Présidente de l'Association. Elle était assistée d'un secrétaire de séance, François de Cabarrus, Secrétaire Général de l'Association et de la Trésorière Laurette Alario.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

Mandats des membres du Conseil d'administration :

- Marie Véron reste présidente de l'Association et termine son mandat
- François de Cabarrus est réélu au poste de secrétaire pour un mandat de 3 ans
- Delphine Benin démissionne de son poste de vice présidente

La présidente propose son remplacement par Matthias Desmarais, ce choix est approuvé à l'unanimité. Sylvie Desmarais sera adjointe au secrétaire pour le seconder sur la partie administrative

Compte-rendu d'activité de l'exercice 2019 : présenté par Marie Véron et approuvé.

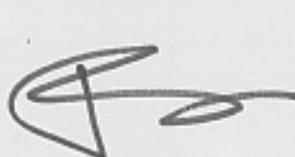
Compte-rendu financier de l'exercice 2019 : présenté par François de Cabarrus et approuvé.

Concernant 2020,

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, les perspectives d'activités se limitent aux activités récurrentes (nettoyages de plages, fête du livre de Hyères, rencontres de Port Cros) Le site internet de l'association port-cros.net précisera le programme 2020 dès que possible

Un échange de questions s'engage sur l'hébergement des adhérents sur l'île, les activités au fort de l'éminence sont approuvées, cependant, compte tenu de la précarité du bail liant le Parc national à la FOL, il n'est certain que ces actions puissent se poursuivre.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la présidente lève la séance à 16h30.

 François de Cabarrus.

Marie R. Véron
Présidente.



le 21/09/2020